

«Une forme mal comprise de l'archéologie»

BERTRANGE Partir à la recherche d'un trésor avec un détecteur de métaux, c'est l'aventure. Cela peut sembler tentant. Sauf que cette activité est strictement règlementée et particulièrement dangereuse.

Pendant tout l'été, *Le Quotidien* est venu sur l'histoire des plus beaux trésors découverts au Grand-Duché. Forcément, cela crée du rêve... mais cette chasse au trésor est totalement interdite dès lors que l'on utilise un détecteur de métaux sans l'autorisation délivrée par le ministère de la Culture.

De notre journaliste
Erwan Nonet

L'engouement autour de ces poêles à frire qui bipent dès qu'elles reniflent la présence de métal dans le sol est réel. On estime qu'il en existe au moins 200 000 en Europe et une centaine rien qu'au Luxembourg. Il existe un petit monde très structuré autour de ce hobby. À sa tête se trouvent le plus souvent les fabricants et les marchands de détecteurs qui pratiquent un lobbying fervent, notamment grâce aux magazines de détection et aux forums sur Internet.

Sauf que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, il ne s'agit absolument pas d'un jeu. Si les détecteurs sont en vente libre, leur utilisation est, elle, très règlementée. «Depuis 1983, un permis de chercheur en surface a été introduit sur base de la loi du 21 mars 1966. Il est délivré par le ministère de la Culture», explique André Schoellen, hargé d'études dirigeant au Centre national de recherche archéologique (CNRA), en charge de la question.

➤ De 251 à 25 000 euros d'amende...

Pourquoi l'État cherche-t-il à contrôler cette activité? D'une part, parce que sortir de terre des vestiges du passé n'est pas un acte anodin. Ces objets, témoins de la vie des hommes d'un passé plus ou moins lointain, sont des objets d'étude pour les archéologues et les histo-

riens d'autant plus précieux que le contexte de leur découverte est très souvent riche d'informations.

«Déterrer des objets est un acte fondamentalement destructeur du patrimoine», assène André Schoellen. Les archéologues, eux, le savent. C'est pourquoi toutes les fouilles sont documentées le plus précisément possible (plans, photos, coupes...) et que tous les objets sont répertoriés dans leurs trois dimensions. «L'utilisation d'un détecteur en tant que hobby est une forme mal comprise de l'archéologie basée uniquement sur l'objet, comme on le faisait au XVIII^e siècle», juge-t-il.

D'ailleurs, la loi n'est pas tendre pour le contrevenant. Être pris en train de prospecter est un délit passible de 251 à 25 000 euros d'amende et de huit jours à six mois de prison. Le 21 mars 1966, le législateur avait indiqué que «Les recherches ou les fouilles ayant pour but la découverte

ou la mise au jour d'objets ou de sites d'intérêt historique, préhistorique, paléontologique ou autrement scientifique ne peuvent être entreprises qu'avec l'autorisation du Ministre ayant dans ses attributions les Arts et les Sciences». Le texte ne prête pas à confusion : utiliser un détecteur de métaux est une infraction au code pénal. On peut même ajouter en fonction des cas les qualités de vol (un objet enfoui appartient au propriétaire du terrain), de fraude, de recel (si on le vend), de violation de domicile («On retrouve parfois des "détectoristes" dans des jardins particuliers!») et même de profanation de tombes («Le cas est survenu à Sanem, sur des inhumations mérovingiennes»).

D'autre part, l'utilisation de détecteurs de métaux est une activité incroyablement dangereuse. En Europe, les vieilles munitions de la Seconde Guerre mondiale causent toujours de très nombreux acci-

dents et les «détectoristes» sont souvent touchés. «On estime à un milliard le nombre de pièces non explosées toujours présentes dans le sous-sol en Europe», souligne André Schoellen qui tient à jour une comptabilité des victimes recensées sur le continent. «Il y a une bonne douzaine de morts tous les ans en Europe, indique-t-il. Car même si l'on ne cherche pas ces explosifs, on tombe forcément dessus.»

➤ Le grand danger des munitions enfouies

Étonnamment, le Luxembourg semble verni... mais jusqu'à quand? Alors que nombre de batailles ont fait rage sur le territoire, notamment lors de la contre-offensive des Ardennes en 1944/1945, le dernier décès remonte à 2002. La victime démontait un obus de 8,8 cm chez elle, à Hosingen, lorsque la charge a explosé. Le «détectoriste» est mort sur le coup et un ami présent à ses côtés a été gravement blessé. Lorsque les démineurs sont venus inspecter les lieux, ils sont repartis avec le plus grand arsenal de munitions de fouille saisies jamais saisi! Plus récemment, les démineurs sont venus saisir une autre tonne de munitions qu'un amateur de poêles à frire stockait chez lui, dans une maison en bande du sud du pays. Miraculeusement, aucun accident n'a été à déplorer ici.

«Tout n'est pas forcément à jeter avec les détecteurs de métaux qui peuvent être des instruments intéressants dans des mains expertes, mais l'utilisation de loisir devrait être proscrite», insiste André Schoellen. Au Luxembourg, pour obtenir l'autorisation, il faut donc prétendre à des qualifications, comme l'impose d'ailleurs la convention de La Valette qui régit la protection des vestiges enfouis. Les découvertes doivent être précisément localisées avec les coordonnées GPS puis déclarées au Centre national de la recherche archéologique. La règle est même de laisser l'objet découvert dans son contexte archéologique d'origine en attendant que les archéologues viennent sur place.



Photo : Julien Garroy

André Schoellen est également responsable de la carte archéologique au CNRA.

NOUVELLE COURSE A PIED !!

DIMANCHE 13 NOVEMBRE

LA TRANSFRONTALIÈRE D'ALZETTE BELVAL

Villerupt-Belval-Villerupt | Edition 2016

DEPART 10H DE VILLERUPT

7,5 OU 15 KM

INSCRIVEZ-VOUS VITE !

gectalzettelbelval.eu















Décès

Boxhorn : Mme Fernande Flausch-Marteling, 62 ans. L'enterrement aura lieu dans l'intimité. Une messe sera célébrée aujourd'hui à 15 h en l'église de Boxhorn.

Bettendorf : Mme Edith Sassel, 46 ans. Les obsèques ont eu lieu.

Rollingen : M. Louis Sinner, 92 ans. L'enterrement, suivi d'une messe, aura lieu aujourd'hui à 14 h 30 à Mersch.

Luxembourg : Mme Gaby Koemptgen, 74 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui dans l'intimité du cercle familial. Puis le service funèbre sera célébré à 17 h en l'église du Sacré-Cœur à Luxembourg.

Belvaux : Mme Elisabeth Tintinger-Utter, 42 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 14 h 30 au cimetière de Pétange.

Luxembourg : M. Fabien Depp, 32 ans. Le service funèbre sera célébré aujourd'hui à 17 h en l'église paroissiale de Mersch.

Huldange : Mme Lorchen Thelen-Verscheure, 83 ans. Les obsèques ont eu lieu.

Bettembourg : Mme Maria Carriello, 73 ans. L'enterrement, suivi d'une messe, aura lieu aujourd'hui à 15 h 30 à Bettembourg.



Luxembourg : M. Paul Richon, 88 ans. L'inhumation aura lieu le vendredi 4 novembre à 15 h au cimetière Saint-Pierre de Marseille (F), précédée du service funèbre.

Redange : Mme Anna Thimesch-Claren, 97 ans. Les obsèques ont eu lieu.

Esch-sur-Alzette : M. Paul Gemmer, 89 ans. Les obsèques ont eu lieu.

Nothum : Mme Sophie Michels-Kayser, 95 ans. L'enterrement, suivi d'une messe, aura lieu aujourd'hui à 10 h 30 à Nothum.

Wasserbillig : Mme Marianne Heirendt-Muller, 76 ans. L'enterrement aura lieu dans l'intimité du cercle familial. Une messe sera célébrée aujourd'hui à 16 h en l'église de Wasserbillig.

Dudelange : M. Jos Etgen, 81 ans. L'enterrement aura lieu dans l'intimité du cercle familial. Une messe sera célébrée demain à 16 h 15 en l'église de Dudelange.

Luxembourg : Mme Marcelle Speller-Wagener, 97 ans.

Mondcrange : M. Edouard Nicolas Michels, 67 ans. L'enterrement, suivi d'une messe, aura lieu demain à 15 h 30 à Lenningen.

Luxembourg : Mme Maria Adelaide Fernandes-Morais, 50 ans. L'enterrement aura lieu en toute intimité. Une cérémonie d'adieu aura lieu aujourd'hui à 15 h en l'église de Merl.

Biwisch : M. Lex Hansen, 93 ans. Les obsèques ont eu lieu.

Esch-sur-Alzette : M. Gérard Willems, 73 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 15 h 30 à Rumelange.

Echternach : Mme Charlotte Grisius, 55 ans. L'inhumation des cendres aura lieu aujourd'hui à 14 h 45 à Echternach.